

## Quinze ans après, les 35 heures restent un chiffon rouge

Bertrand Bissuel, *LeMonde.fr*, 17 août 2016

Plus de quinze ans après leur entrée en vigueur, les 35 heures restent au cœur de controverses acharnées, dans le monde politique tout comme parmi les chercheurs en sciences sociales. La moindre tentative pour dresser un bilan de cette réforme, introduite par les lois Aubry de 1998 et de 2000, dégénère presque inmanquablement en pugilat, les protagonistes s'accusant mutuellement de parti pris idéologiques.



Yves Barou et Martine Aubry

Dernière illustration en date de ces embrasements : la polémique déclenchée par un projet de rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Les auteurs de ce document, révélé par *Le Monde* et par *Mediapart*, concluent que les politiques d'aménagement et de réduction du temps de travail contribuent, sous certaines conditions, à résorber le chômage.

Citant des études réalisées par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et par la Dares (le service recherches du ministère du travail), ils ajoutent que les lois Aubry ont permis de créer 350 000 postes dans le secteur marchand, sur la période allant de 1998 à 2002.

« Baisse du coût du travail »

Au passage, ils désapprouvent les analyses de plusieurs économistes connus – Pierre Cahuc, Francis Kramarz, Stéphane Carcillo, entre autres – qui ont mis en doute les effets sur l'emploi des 35 heures. Laurent Bigorgne, le directeur de l'Institut Montaigne – un think tank libéral – est aussi épinglé dans une note de bas de page pour avoir prétendu que « *les Français ne travaillent pas assez* ».

Sitôt dévoilé, ce projet de rapport a soulevé une déferlante de critiques. A cause de son contenu mais aussi du profil de ses signataires. « *Je trouve curieux que dans un pays comme la France, on fasse évaluer les politiques publiques par des instances administratives ou politiques* », a déclaré André Zylberberg, directeur de recherche au CNRS, dans un entretien au quotidien *L'Opinion*, du 20 juillet. « *Sur le principe, cela me choque* », a-t-il poursuivi en évoquant à la fois l'expertise de l'IGAS mais aussi un rapport de commission d'enquête, remis fin 2014, par la députée Barbara Romagnan (Parti socialiste, PS, Doubs).

Quant aux créations d'emplois attribuées aux lois Aubry, elles devraient, selon André Zylberberg, « *plutôt être portées au crédit de la baisse du coût du travail* » que ces textes ont induite. Francis Kramarz défend également cet avis : « *Je suis désolé de voir que le message, assez simple, sur le sujet soit continuellement brouillé, dit-il au Monde. Le passage aux 35 heures n'a pas créé d'emplois mais la réduction des cotisations qui lui a été associée, elle, en a créé.* »

### Créations d'emplois

Beaucoup plus virulent, Laurent Bigorgne a estimé, dans un entretien à *L'Opinion*, que les inspecteurs de l'IGAS ayant écrit ce rapport étaient soit « *partisans* », soit « *obscurantistes* », « *soit un peu des deux* ». Rappelant que la France a « *la chance d'avoir les meilleurs économistes du travail, Stéphane Carcillo, André Zylberberg, Pierre Cahuc* », il a assuré que ces derniers posaient « *le même diagnostic sur le lien entre la réduction du temps de travail et le chômage* » : il n'y en a aucun.

Mais cette affirmation ne fait pas l'unanimité. « *Les recherches conduites depuis près de cinquante ans sur la réduction du temps de travail aboutissent à des résultats qui sont loin d'être univoques, avance Eric Heyer, de l'OFCE. Sur la quarantaine d'articles publiés à ce sujet dans des revues internationales, plus nombreux sont ceux qui admettent que la diminution de la durée du travail crée de l'emploi. Là où il y a un doute, c'est sur le point de savoir si cet effet-là, de création d'emplois, joue encore sur le long terme, c'est-à-dire sept à dix ans après.* »

Quant à l'argument selon lequel ce sont les réductions de cotisations et non pas le passage aux 35 heures qui ont créé de l'emploi, il « *n'est pas recevable* », juge Eric Heyer, car « *les deux mesures forment un tout dans les lois Aubry* ».

S'y ajoutent des gains de productivité, engendrés par la réorganisation de l'organisation du travail dans les entreprises, grâce, par exemple, à l'annualisation du temps de travail et à la réduction des temps de pause. « *C'est pour cette raison que les coûts salariaux unitaires n'ont pas augmenté, après la promulgation des lois Aubry* », conclut Eric Heyer.

Le projet de rapport de l'IGAS « *ne dit rien d'extraordinaire* », enchaîne Gilbert Cette, professeur d'économie à l'université d'Aix-Marseille et membre du cabinet de Martine Aubry (1998-1999) lorsque celle-ci était ministre du travail. Mais « *en même temps, il passe à côté de l'essentiel* », observe-t-il.

### « Réactions extrêmes »

Première omission : « *La fonction publique, où la mise en œuvre des 35 heures, assure-t-il, s'est effectuée un peu en catastrophe, sans vraiment rechercher de nouvelles organisations du travail, plus flexibles.* » L'autre dimension négligée par l'IGAS, d'après Gilbert Cette, « *concerne le smic, qui a connu une forte accélération avec la diminution du temps de travail* ». Une accélération « *qu'il a fallu compenser par de considérables allègements de charges octroyés aux employeurs* », précise-t-il. De plus, « *l'élévation du salaire minimum a pénalisé l'emploi des moins qualifiés* ».

Mais cette réforme comporte aussi des « *aspects formidables* », nuance Gilbert Cette, tels que la relance de la négociation collective dans les entreprises, l'instauration d'un seul système de modulation des horaires ou encore le forfait-jour – un système dans lequel le temps de travail est comptabilisé en jours et non pas en heures. Pour lui, « *il est incroyable de constater que le passage aux 35 heures soit un tel sujet de passions et suscite des réactions extrêmes* ». « *C'est une mesure étiquetée de gauche, un marqueur idéologique, dont on ne peut discuter sereinement, ce qui est dommage* », regrette-t-il.